

MAS un autre regard

2 place des Rossignols
78700 Conflans Sainte Honorine
01.39.72.57.32
E-mail : mas-uar@avenirapei.org

La MAS veut dire Maison d'Accueil Spécialisée.
La MAS Un Autre Regard accueille des personnes
en situation de handicap physique.
Ces personnes ont des difficultés à respirer.



La MAS accueille 6 personnes.
Chaque personne a un appartement.

Comment fonctionne la MAS ?

La MAS accueille 6 personnes adultes.
La MAS accueille les personnes en internat.
Ces personnes vivent le jour et la nuit dans la MAS.

La MAS accueille des personnes
qui ne peuvent pas vivre seules.

L'accompagnement est adapté à chaque personne.

Que propose la MAS ?

Les appartements

La MAS a 6 appartements.

Les appartements ont :

- un salon
- une chambre
- une cuisine
- une salle de bains



Il y a un petit jardin pour chaque appartement.



Tous les appartements sont au rez-de-chaussée.
Les fauteuils roulants peuvent circuler facilement.

Les soins

- un médecin vient à votre demande ou à la demande de la MAS.
-
- un kiné vient deux fois par semaine
- une infirmière vient une fois par jour à 6H30 ; Elle vient aussi quand vous en avez besoin.
- la pharmacie prépare vos médicaments.



Les repas

- Les professionnels préparent les repas pour tous. Ils préparent ce que vous aimez manger. Ils font attention à vos régimes.

Le linge

- La MAS lave votre linge.
- Vous lavez vous-même le linge fragile.



Les services externes

- Vous pouvez demander un coiffeur.
Le coiffeur vient à la MAS ou vous allez chez lui.
Vous payez la coupe de cheveux.
- Vous pouvez demander un pédicure-podologue.
Il vient à la MAS ou vous allez chez lui.
Vous payez la consultation.



Les rendez-vous sont pris :

- par vous
- par votre famille
- par la MAS.

Le téléphone et internet

- Vous pouvez avoir le téléphone et internet dans votre appartement.
Vous devez payer la facture.



Comment faire pour habiter à la MAS ?

Vous avez une orientation MDPH.

Vous appelez la MAS.

La MAS vous envoie un dossier d'inscription.

Vous remplissez et vous renvoyez le dossier.

La MAS regarde votre dossier.

S'il y a de la place, la MAS propose une période d'essai.

Cette période d'essai est de 1 mois.

Cette période peut être prolongée.



Après cette période, si la MAS est adaptée à vos besoin,
le directeur de la MAS décide si vous êtes accepté.